



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2009**

**RESULTATS DES VOTES**

**NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :** **2.765.702**

**NOMBRE D' ACTIONS AYANT LE DROIT DE VOTE**

2.765.702 – 23.020 actions auto-détenues = **2.742.682**

**1) CONDITIONS LIEES AU QUORUM**

**AG A TITRE ORDINAIRE :**

QUORUM REQUIS: Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance doivent posséder au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote soit 548.536,4 actions arrondi à 548.537 actions.

QUORUM OBTENU : Le total des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représente 1.747.698 actions, soit 63,72% des actions composant le capital social.

**AG A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

QUORUM REQUIS: Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance doivent posséder au moins le quart des actions ayant le droit de vote soit 685.670,5 actions arrondi à 685.671 actions.

QUORUM OBTENU : Le total des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représente 1.747.698 actions, soit 63,72% des actions composant le capital social.

**Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée est en mesure de valablement statuer.**

## 2) CONDITIONS LIEES A LA MAJORITE

### AG A TITRE ORDINAIRE :

MAJORITE : Les décisions sont valablement adoptées à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

La majorité valablement requise doit être calculée en tenant compte des droits de vote double. Aux 1.747.698 actions présentes, représentées et/ou votant à distance sont attachées 3.257.934 voix.

La majorité ressort à  $3.257.934 : 2 = 1.628.967$  voix.

Il est donc nécessaire d'obtenir 1.628.968 voix sur les 3.257.934 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, pour adopter les six premières résolutions.

### AG A TITRE EXTRAORDINAIRE :

MAJORITE : Les décisions sont valablement adoptées à la majorité des 2/3 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

La majorité valablement requise doit être calculée en tenant compte des droits de vote double. Aux 1.747.698 actions présentes, représentées et/ou votant à distance sont attachées 3.257.934 voix.

La majorité ressort à  $3.257.934 \times 2 : 3 = 2.171.956$  voix.

Il est donc nécessaire d'obtenir 2.171.956 voix sur les 3.257.934 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, pour adopter les résolutions sept à dix.

## RESULTAT DES VOTES

### AG A TITRE ORDINAIRE :

1<sup>ère</sup> résolution :  
 - VOTE « POUR »: 3.257.934  
 - VOTE « CONTRE »: 0  
 - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

2<sup>ème</sup> résolution :  
 - VOTE « POUR »: 3.257.934  
 - VOTE « CONTRE »: 0  
 - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**3<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR » : 3.257.934  
    - VOTE « CONTRE »: 0  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**4<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 2.953.038  
    - VOTE « CONTRE »: 54.750  
    - ABSTENTION légale: 250.146

Cette résolution est adoptée à 90,64 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**5<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 3.257.934  
    - VOTE « CONTRE »: 0  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**6<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 3.257.934  
    - VOTE « CONTRE »: 0  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

#### **AG A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

**7<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 3.248.986  
    - VOTE « CONTRE »: 8.948  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 99,72% des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**8<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 3.248.986  
    - VOTE « CONTRE »: 8.948  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 99,72% des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**9<sup>ème</sup> résolution** :                   - VOTE « POUR »: 3.248.986  
    - VOTE « CONTRE »: 8.948  
    - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 99,72% des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

**10<sup>ème</sup> résolution** :                    - VOTE « POUR »: 3.257.934  
   - VOTE « CONTRE »: 0  
   - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100% des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

En application de l'article L.233-8 du Code de Commerce, la Société FONCIERE INEA dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris (anciennement dénommé Eurolist d'Euronext Paris SA) informe ses actionnaires que le nombre total des droits de vote existant au 30 avril 2009, date de son assemblée générale mixte, était de 3.257.934 pour 2.742.682 actions ayant le droit de vote.